

RÈGLEMENT 2022 CHAMPIONNAT GRAND-EST MINIBIKE VITESSE

1 DÉFINITION

La Ligue motocycliste Grand-Est (LMGE) et ses clubs affiliés organisent le championnat Grand-Est Minibike.

2 CATÉGORIES

Le championnat Grand-Est Minibike vitesse s'articule autour de 4 catégories pour la vitesse et 3 catégories pour l'endurance, visant à regrouper les pratiquants moto sur les circuits de karting.

VITESSE : ROOKIE CUP		
MINI OGP 115	MINI OGP 160	ESPOIRS
Catégorie ouverte aux participants à partir de 7 ans jusqu'à 12 ans au 31 décembre de l'année en cours	Catégorie ouverte aux participants à partir de 9 ans jusqu'à 13 ans au 31 décembre de l'année en cours	Catégorie ouverte aux participants à partir de 12 ans jusqu'à 16 ans au 31 décembre de l'année en cours
Machines jusqu'à 65 cc 2T ou 115 cc 4T monocylindre	Machines jusqu'à 85 cc 2T et 160 cc 4T monocylindre	Machines jusqu'à 85 cc 2T et 225 cc 4T monocylindre
Puissance maximum : 12 CV roue arrière	Puissance maximum : 15 CV roue arrière	Pas de restriction de puissance
Plaques Bleues – numéros Blancs	Plaques Bleues – numéros Blancs	Plaques Bleues – numéros Blancs

La Rookie Cup est composée de 3 sous-catégories dont l'objectif est de faire écho au championnat mini-OGP France, ainsi qu'une catégorie espoirs pour les jeunes.

VITESSE : CUP	
LIGHT CUP – 25 POWER (ex / V4)	SUPER CUP (ex / V5)
Catégorie ouverte aux participants à partir de 16 ans et plus	Catégorie ouverte aux participants à partir de 16 ans et plus
Machines jusqu'à 65 cc 2T ou 160 cc 4T monocylindre	Machines jusqu'à 85 cc 2T ou 225 cc 4T monocylindre
Puissance recherchée : +/- 14 /16 CV environ Pas de restriction de puissance	Puissance recherchée : +/- 25 /28 CV environ Pas de restriction de puissance
Plaques Blanches – numéros Noirs	Plaques Noires – numéros Blancs

RÈGLEMENT 2022

CHAMPIONNAT GRAND-EST

MINIBIKE VITESSE

VITESSE : *POWER CUP (OPEN)*

POWER CUP 1	POWER CUP 2	POWER CUP 3
Catégorie ouverte aux participants à partir de 16 ans et plus	Catégorie ouverte aux participants à partir de 16 ans et plus	Catégorie ouverte aux participants à partir de 16 ans et plus
Machines jusqu'à 125 cc 2T ou 250 cc 4T monocylindre	Machines de 300 à 400 cc 4T	Machines jusqu'à 450 cc 4T
Puissance maximum : +/- 30 /35 CV environ	Puissance maximum : +/- 45 CV environ	Puissance maximum : Machines Supermotard
Plaques Jaunes – numéros Noirs	Plaques Jaunes – numéros Noirs	Plaques Jaunes – numéros Noirs

ENDURANCE

ENDURANCE 1	ENDURANCE 2	ENDURANCE 3
Catégorie ouverte aux participants à partir de 16 ans et plus	Catégorie ouverte aux participants à partir de 16 ans et plus	Catégorie ouverte aux participants à partir de 16 ans et plus
Machines jusqu'à 65 cc 2T ou 160 cc 4T monocylindre	Machines jusqu'à 85 cc 2T ou 225 cc 4T monocylindre	Machines jusqu'à 125 cc 2T ou 250 cc 4T monocylindre
Puissance maximum : +/- 14 /16 CV environ	Puissance maximum : +/- 25 CV environ	Puissance maximum : +/- 30 /35 CV environ
Plaques Blanches – numéros Noirs	Plaques Noires – numéros Blancs	Plaques Jaunes – numéros Noirs

Une catégorie ne sera ouverte et ne pourra prétendre à un titre lors de la remise des prix du championnat qu'à compter de 5 concurrents engagés dans cette catégorie, ayant participé à au moins 2 épreuves compétitives inscrites au calendrier du championnat.

RÈGLEMENT 2022 CHAMPIONNAT GRAND-EST MINIBIKE VITESSE

3 LICENCES

3.1 PILOTES

Le championnat Grand-Est Minibike est ouvert aux pilotes titulaires d'une licence FFM en cours de validité de type :

- ▶ **National compétition (NCO)**
- ▶ **Nationale jeune (NJ)** et détenteur du **CASM** ou du **Guidon**
- ▶ **Licence une manifestation (LJ)** devant impérativement être souscrite sur le site fédéral, au plus tard 72 heures avant le début de la manifestation. **Aucune licence ne sera délivrée sur place.**

3.2 ASSISTANTS PILOTES

L'accès à la zone de panneautage est ouvert aux personnes disposant d'une licence FFM ayant rempli les démarches aux contrôles administratifs de type :

- ▶ **Nationale entraînement (NET)**
- ▶ **Assistant pilote (LAP), ou licence une manifestation (LJ)**
- ▶ **Team manager (TIM)**

Le jour de l'épreuve, un bracelet panneuteur leur sera remis (assistant pilote ou team manager en cours de validité).

- ▶ **National compétition (NCO)**

4 MACHINES

Les machines participantes devront répondre aux clauses du Règlement technique fédéral particulier de la catégorie.

5 CALENDRIER SPORTIF

Les points permettant les classements du championnat Grand-Est Minibike pourront être acquis lors des manifestations qui se dérouleront aux dates suivantes :

7 ET 8 MAI **JUVAINCOURT**MC LUNÉVILLE

5 ET 6 JUIN **ANNEAU DU RHIN**MC BILTZHEIM

10 ET 11 SEPTEMBRE **JUVAINCOURT**MC LUNÉVILLE

Au jour de l'élaboration de ce présent règlement, la LMGE se réserve le droit d'ajouter des épreuves supplémentaires comptant pour ces championnats.

6 TRACÉ

Les épreuves se dérouleront sur des circuits homologués.

La capacité de la piste se fera en fonction des R.T.S.

Si le circuit dispose d'un arrêté fixant le nombre maximum de pilotes admis, ce nombre devra être respecté (en accord avec les R.T.S).

Les organisateurs doivent faire figurer le nombre de machines admises sur le règlement particulier de l'épreuve.

RÈGLEMENT 2022 CHAMPIONNAT GRAND-EST MINIBIKE VITESSE

7 ENGAGEMENTS

Chaque inscription devra être faite **uniquement** sur le site de la LMGE à compter du 1^{er} février 2022.

Pour la Rookie Cup

Le droit d'engagement est fixé à 85 € (**location du transpondeur compris**). Les pilotes devront s'engager au plus tard 30 jours avant la date de la manifestation. Passée cette date, les engagements seront majorés de 30 € et seront acceptés seulement dans la limite des places disponibles.

Pour être prises en compte, les demandes d'engagement doivent être confirmées par un paiement CB de 85 € pour chaque épreuve.

Pour la Cup

Le droit d'engagement est fixé à 100 € (**location du transpondeur compris**). Les pilotes devront s'engager au plus tard 30 jours avant la date de la manifestation. Passée cette date, les engagements seront majorés de 30 € et seront acceptés seulement dans la limite des places disponibles.

Pour être prises en compte, les demandes d'engagement doivent être confirmées par un paiement CB de 100 € pour chaque épreuve.

Pour la Power Cup

Le droit d'engagement est fixé à 115 € (**location du transpondeur compris**). Les pilotes devront s'engager au plus tard 30 jours avant la date de la manifestation. Passée cette date, les engagements seront majorés de 30 € et seront acceptés seulement dans la limite des places disponibles.

Pour être prises en compte, les demandes d'engagement doivent être confirmées par un paiement CB de 115 € pour chaque épreuve.

Pour l'endurance

Le droit d'engagement est fixé à 200 € (**location du transpondeur compris**). Les pilotes devront s'engager au plus tard 30 jours avant la date de la manifestation. Passée cette date, les engagements seront majorés de 30 € et seront acceptés seulement dans la limite des places disponibles.

Pour être prises en compte, les demandes d'engagement doivent être confirmées par un paiement CB de 200 € pour chaque épreuve.

Dès l'ouverture des inscriptions, les concurrents auront la possibilité de s'engager pour le nombre d'épreuves auxquelles ils souhaitent participer.

En cas de non-participation à une épreuve pour raison médicale, le remboursement pourra être demandé sur présentation d'un certificat médical. Des frais de gestion de 10 € seront conservés.

Pour l'endurance, la durée minimum fixée est de 4 heures. Un minimum de 2 pilotes, jusqu'à 4 pilotes et 2 machines sont acceptés.

8 OFFICIELS

Officier sur chaque épreuve :

- ▶ La Ligue nommera un directeur de course et un directeur de course adjoint ayant satisfait à un séminaire spécifique ou équivalent, un délégué, deux commissaires sportifs, deux commissaires technique plus un assistant fourni par le club et une équipe chronométrage désignée par la LMGE.
- ▶ Il appartient au Délégué (Président du Jury) de communiquer à la LMGE un rapport détaillé sur le déroulement de l'épreuve.
- ▶ Les prescriptions du Code Sportif National, et de ses annexes (Règlement général Vitesse et R.T.S. Vitesse) ainsi que celles du présent règlement sont applicables sur ces épreuves.



RÈGLEMENT 2022 CHAMPIONNAT GRAND-EST MINIBIKE VITESSE

9 VÉRIFICATIONS ET BRIEFING

Les pilotes doivent présenter personnellement leur licence en cours de validité, obligatoirement accompagnée du :

- ▶ **Guidon d'Argent ou d'Or** pour les jeunes de 7 à 11 ans révolus
- ▶ **CASM** à partir de 12 ans.
- ▶ **Pièce d'identité.**

Ils reçoivent leur transpondeur. Pendant la manifestation et jusqu'à sa restitution, le transpondeur est placé sous l'entière responsabilité du concurrent. En conséquence la perte, le vol ou la détérioration est à la charge du concurrent ; dans le cas contraire, une amende de 100 € sera exigée.

Il doit être restitué au plus tard une heure après la fin de la course. En cas d'oubli, le pilote doit l'envoyer dans les 3 jours à la LMGE ou à l'adresse suivante :

Maison régionale des sports - LMGE
13, rue Jean-Moulin
54510 TOMBLAINE

Le support de transpondeur est obligatoire, il est fourni avec le transpondeur.

Le transpondeur doit être fixé à l'avant de la machine (sur le tube de fourche gauche ou droite et surtout pas derrière la plaque numéro), en position verticale et antenne vers le haut.

Lors de chaque rencontre, des contrôles sont obligatoirement prévus. Les dates et horaires des contrôles administratifs et techniques seront précisés dans le règlement spécifique de chaque épreuve. Les pilotes doivent s'y présenter personnellement. Indépendamment du déroulement de la journée les vérifications administratives et techniques débiteront impérativement à 07h00.

9.1 VÉRIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Avant le début de la compétition, les concurrents ou leurs représentants légaux devront présenter personnellement :

- ▶ carte d'identité ou passeport
- ▶ leur licence FFM en cours de validité
- ▶ licence une manifestation (LJ) ; elle doit impérativement être souscrite sur le site fédéral, au plus tard 72 heures avant le début de la manifestation. **Aucune licence ne sera délivrée sur place.**
- ▶ leur CASM ou Guidons.

9.2 VÉRIFICATIONS TECHNIQUES

Les machines doivent répondre au règlement technique général « circuit vitesse » et être munies de trois plaques réglementaires portant le numéro de course. Une frontale et deux latérales chaque côté du dossier de selle ou sur les flancs du carénage.

Dimension des chiffres

- ▶ hauteur : 12 cm – largeur : 8 cm
- ▶ épaisseur : 2,5 cm
- ▶ espacement entre 2 chiffres : 2,5 cm

RÈGLEMENT 2022

CHAMPIONNAT GRAND-EST

MINIBIKE VITESSE

- ▶ Les béquilles centrales et latérales doivent être retirées, ainsi que les clignotants, rétroviseurs, la plaque minéralogique ainsi que les différents éclairages.
- ▶ Les embouts de guidon seront bouchés par une matière type téflon ou plastique.
- ▶ Les leviers doivent se terminer par une sphère.
- ▶ Pour les motos non munies d'un carénage fermé, un sabot sous le moteur est obligatoire.
- ▶ Dans le radiateur, seule l'eau pure ou alcool éthylique est autorisé, aucun autre additif n'est autorisé comme liquide de refroidissement.
- ▶ Un garde chaîne (type dent de requin) doit être installé de telle manière à empêcher que la jambe ou le pied du pilote ne puisse se coincer entre le brin de la chaîne inférieure et la couronne arrière,
- ▶ Un coupe circuit doit être monté et relier la machine au pilote par un câble d'une longueur maximale d'un mètre
- ▶ Lors du contrôle technique préliminaire de sécurité, si une moto n'est pas conforme à la limite du niveau sonore en vigueur, le responsable technique pourra l'exclure de la compétition.

Le changement de moteur est autorisé entre deux manches, sous réserve que celui-ci ait été vérifié et marqué lors du contrôle technique.

Le tapis environnemental est obligatoire. Tout manquement à cette règle entraînera une sanction pouvant aller jusqu'à la disqualification de l'épreuve.

Équipements

Les pilotes doivent présenter leur équipement complet en bon état.

Le port du casque intégral avec visière est obligatoire, homologation ECE 22 05 ou ECE 22 06) Les casques modulables, tout terrain off road et jet sont interdits.

- ▶ La combinaison en cuir d'une seule pièce ou blouson et pantalons de cuir réunis par une fermeture éclair.
- ▶ Les gants et les bottes doivent être en cuir.
- ▶ La protection dorsale norme 1621-2 est obligatoire.
- ▶ Les caméras sont interdites sur les casques ainsi que sur le pilote, l'installation sur la machine devra être approuvée par le commissaire technique.

Litiges

Pour tout point non prévu à ce règlement, se reporter aux dispositions générales du règlement du championnat de France de la FFM, qui fait référence pour tout litige ou toute décision particulière.

Tout ce qui n'est pas autorisé et précisé dans le règlement technique est interdit.

Tout équipement jugé non conforme pourra être gardé et restitué à la fin de la manifestation, récupération sous la responsabilité du pilote dans la demi-heure suivant l'arrivée de la course.

Les vérifications techniques avant l'épreuve sont des vérifications de sécurité de la machine et des équipements du pilote, la mise en conformité de la machine est placée sous la seule responsabilité du pilote, et pourra être contrôlée pendant ou à la fin de l'épreuve.

9.3 TRANSPONDEURS

Toute machine souhaitant participer à une manche du championnat devra être équipée d'un transpondeur correspondant au système utilisé. Ce transpondeur est mis à disposition par la Ligue. En cas de non-restitution en fin d'épreuve de celui-ci, l'inscription sur la prochaine épreuve sera bloquée.



RÈGLEMENT 2022 CHAMPIONNAT GRAND-EST MINIBIKE VITESSE

9.4 CONTRÔLES TECHNIQUES DE FIN D'ÉPREUVE

À l'arrivée de la dernière manche de chaque course, les 3 premières machines ainsi que des machines choisies dans chaque catégorie pourront être mises en parc fermé pendant 30 minutes suivant l'affichage des résultats, sous la surveillance d'un commissaire technique.

Dès l'ouverture du parc les pilotes auront 30 minutes pour récupérer leurs machines,

Toute machine ne pouvant satisfaire aux vérifications techniques (suite à réclamation ou pour tout autre motif) dans les 10 minutes qui suivent la demande sera déclassée,

Toute machine ne pouvant satisfaire aux contrôles techniques d'après course dans les 10 minutes qui suivent son entrée au parc fermé, sera déclassée de la course.

En cas de litige, suite à une réclamation les moteurs peuvent être ouverts afin d'en mesurer la cylindrée, seules trois personnes sont autorisées à y participer (pilotes ou mécaniciens).

9.5 BRIEFING

Un briefing sera organisé avant les essais (Les pilotes devront signer la feuille d'émargement prévue à cet effet). Toute absence entrainera une pénalité de 10 secondes sur le résultat de la première manche. Les mineurs devront être accompagnés de leur représentant légal.

10 ESSAIS ET QUALIFICATIONS

Afin d'uniformiser le championnat de ligue, la commission vitesse imposera ses horaires au club organisateur avant diffusion sur le site de la LMGE et figurera sur le règlement particulier, ainsi qu'une séance d'essais libres et deux séances chrono obligatoires de 20 minutes, puis d'un warm up pour toutes les catégories.

11 COURSES ET ENDURANCE

La grille sera composée en prenant en compte les résultats obtenus lors des essais chronos. Le pilote placé en pole-position, du côté inverse au sens du premier virage suivant l'homologation du circuit.

Les machines devront être présentées en pré-grille, au minimum 10 minutes avant le tour de formation. Retard = 10 secondes de pénalité.

Les couvertures chauffantes seront autorisées dans les stands ou sur la pré-grille. Le pilote pourra posséder un groupe électrogène transportable de 2 000 watts.

Drapeau jaune

- Le non-respect du drapeau jaune sera sanctionné d'une pénalisation de 10 secondes lors des courses et l'annulation du meilleur tour des qualifications.

Pneumatiques

- Avant chaque série de course ou d'essai, la piste sera déclarée « wet ou dry », et le pilote choisira les pneus qu'il veut.

Le choix des pneumatiques étant libre, si lors d'une course les conditions d'adhérence de la piste changent pour raison de pluie et si la course doit être interrompue, alors le classement sera établi si 50 % minimum des tours prévus ont été effectués et les points seront attribués.

Place	1 ^e	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e	11 ^e	12 ^e	13 ^e	14 ^e	15 ^e
Points	25	20	16	13	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

Si moins de 50 % des tours prévus ont été effectués, alors la course ne sera pas recommencée et aucun point ne sera attribué.

RÈGLEMENT 2022 CHAMPIONNAT GRAND-EST MINIBIKE VITESSE

11.1 COURSES DE VITESSE

Les courses de vitesse se dérouleront en minimum 2 manches.

La durée de chacune des manches est fixée de la manière suivante :

Rookie cup : Nombre de tours = 15 min/moyenne du temps des qualifications des 3 premiers

Cup / Power cup : Nombre de tours = 20 min/moyenne du temps des qualifications des 3 premiers

En cas d'impossibilité de respecter les horaires dans les temps impartis, le programme de la journée et le nombre de tours des manches pourront être modulés.

Seul le dernier tour sera annoncé par la direction de course.

Le placement en grille se fera en fonction des grilles de départ affichées, les pilotes devront respecter leur positionnement et se placer sur la ligne correspondante matérialisée par un plot numéroté.

11.2 COURSES D'ENDURANCE

La Ligue fournira et positionnera une pendule pouvant être consultée par les pilotes.

Durée : minimum 3 heures

Temps de conduite : maximum 1 heure, avec une tolérance de 2 minutes

Les temps de conduite des pilotes sont placés sous la responsabilité du chef de team ; ils pourront donner lieu, après vérification, en cas de dépassements, à des sanctions sous forme de Stop & Go. En cas de contestation, les contrôles auprès des chronométreurs feront foi. Des contrôles inopinés pourront être effectués par les officiels de l'épreuve.

12 CLASSEMENT

Pour être classé dans la course, tout pilote devra avoir accompli au minimum les 75 % de la distance parcourue par le vainqueur et franchi la ligne d'arrivée dans un délai de 3 minutes après la présentation du drapeau à damier.

Pour chaque épreuve, les points seront attribués aux 15 premiers de chaque manche selon le barème suivant :

Place	1 ^e	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e	11 ^e	12 ^e	13 ^e	14 ^e	15 ^e
Points	25	20	16	13	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

1pt sera attribué pour le meilleur résultat à l'issue des séances de qualification pour chaque catégorie.

Le classement du Championnat Grand-Est Minibike sera déterminé par le cumul des points obtenus sur l'ensemble des épreuves prévues au calendrier du championnat. En cas d'ex-aequo, ceux-ci seront départagés au nombre de places de premier obtenues sur les différentes épreuves et ainsi de suite pour les places de deuxième.

13 RÉCOMPENSES

Le club organisateur devra prévoir lors des épreuves des récompenses pour les trois premiers et la 1^{ère} féminine de chaque catégorie prévue à l'article 2.

RÈGLEMENT 2022 CHAMPIONNAT GRAND-EST MINIBIKE VITESSE

14 RÉCLAMATIONS (Titre III du Code sportif national)

- ▶ Elles doivent obligatoirement être déposées auprès du Directeur de Course dans un **délais de 30 minutes après l'affichage des résultats**, étant précisé que le montant du droit de réclamation est de 300 €.
- ▶ Elles devront obligatoirement être déposées auprès du Directeur de Course dans un délai de 30 min après l'affichage des résultats. Si la réclamation est justifiée, le montant de 300 € sera remboursé.
- ▶ Lorsqu'une réclamation entraîne un démontage du moteur, elle doit être assortie d'une caution de 100 €. Cette somme sera remboursée si la machine démontée s'avère non conforme ou versée au pilote contraint au démontage si la conformité est reconnue.
- ▶ En cas de refus de démontage, le pilote sera exclu du classement de l'épreuve.

15 RESPONSABILITÉS

Il est rappelé aux concurrents que leurs matériels sont placés sous leur entière responsabilité durant toute la manifestation.

Ils doivent notamment en assurer la surveillance constante et ne pourront en aucun cas invoquer la responsabilité civile du club organisateur en cas de vol ou de dégradation. Ils sont en particulier responsables de leurs accompagnateurs et ce, **pendant toute la durée de la manifestation**.

Cet article devra figurer au règlement particulier de chaque épreuve.

16 LAISSEZ-PASSER

L'organisateur devra fournir un bracelet au pilote, un bracelet au mécanicien, un bracelet au panneateur, et un bracelet au responsable du team. Les laissez-passer fournis par les organisateurs ne sont ni vendables ni cessibles à titre gracieux.

17 APPLICATION DU RÈGLEMENT

Il est rappelé que conformément au règlement général des manifestations sportives de la FFM, le jury de l'épreuve a toujours le droit de prendre les décisions d'urgence en cas de force majeure ou de sécurité.

Tous les points non prévus au présent règlement seront étudiés par la commission de Vitesse de la LMGE.

Toute contestation ou tout litige s'y rapportant sera soumis au Tribunal régional de discipline et d'arbitrage.

Les clubs et les coureurs qui ne respecteraient pas le présent règlement pourront être pénalisés.



À l'heure où nous imprimons notre Agenda 2022, les classements «vitesse» ne sont toujours pas disponibles. Ils figureront sur le site de la LMGE et seront transmis individuellement à chaque lauréat.

Le président de la Commission Vitesse par intérim vous présente toutes ses excuses.